



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation : 30/04/2026
 Date d'affichage : 30/04/2026
 Membres en Exercice : 11
 Membres Présents : 11
 Membres votants : 11

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, , Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, , Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés : Sandrine GIUDICI

Pouvoirs : Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Véronique COINTREL

Secrétaire de séance : Kathleen VENTURA

Délibération 39-2026

Décision modificative n°2 – Erreur d'imputation Honoraires AREA

Le Maire expose au conseil municipal l'erreur d'imputation concernant les honoraires de la société AREA sur l'exercice 2025 pour la réalisation de la plateforme surélevée. En effet les honoraires d'AREA ont été imputés en fonctionnement au lieu d'être imputés en investissement avec les travaux. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap / art	Montant	Chap / art	Montant
Article 204183 / opération 121	14 305 €	Chapitre 021	14 305 €
	14 305 €		14 305 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap / art	Montant	Chap / art	Montant
Chapitre 023	14 305 €	Chapitre 77 / article 773	14 305 €
	14 305 €		14 305 €

Plainval, le 15 mai 2026
 Le Maire,
 BETHELMY Taylor



Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le



ID : 060-216004895-20260511-39_2026-DE